

Compte-rendu de la conférence-débat « BIOMASSE »

Salle du conseil de la CCLO - Mourenx, le 14 novembre 2023

Ouverture

Monsieur Bergeret-Tercq, 1^e vice-président de la CCLO et maire d'Artix

« Veuillez excuser Monsieur Patrice Laurent, président de cette communauté de communes de Lacq-Orthez, pris par d'autres obligations. Je suis chargé de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue dans cette salle, je souhaite vous féliciter d'être aussi nombreux. Un remerciement aux dirigeants d'Elyse Energy pour avoir choisi ce territoire du bassin de Lacq, pour le projet E-CHO. Ce projet est important pour le bassin, les trois sites correspondent à beaucoup d'investissements, beaucoup d'emplois, mais il s'agit surtout d'un projet structurant pour le bassin. Important aussi, car il pose des questions, et vous êtes là ce soir pour les poser, et auxquelles Elyse Energy va essayer de répondre ce soir. Il y aura dans un premier temps, la présentation du projet, avec les enjeux de la biomasse, et en deuxième partie un échange avec vous pour poser vos questions, et pousser cette réflexion un petit peu plus loin grâce à la présence d'experts indépendants. Il faut remercier également les garants, qui s'assurent de la bonne marche et du bon déroulement de la concertation qui seront données. »

Introduction

La rencontre s'est ouverte par quelques rappels :

- la retransmission en live sur YouTube de cette rencontre avec la possibilité pour les personnes à distance de poser leurs questions qui seront relayées par l'animatrice ;
- la présentation des informations connues à ce jour sur le projet et ses études dans la mesure où plusieurs d'entre elles sont en cours.
- l'organisation de temps d'échanges qui doivent permettre d'aller au bout de toutes les questions des participants à plusieurs moments de la soirée.

Le projet E-CHO par sa nature et ses enjeux, mais également par son budget d'investissement évalué à 2 milliards d'euros, relève du Code de l'Environnement. À ce titre, il est soumis à une procédure de participation du public et pour cela à une saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). C'est pourquoi Elyse Energy et RTE, co-porteurs du projet au titre du raccordement électrique, ont saisi cette autorité indépendante pour guider cette démarche. La CNDP a nommé pour cela trois garants, dont deux sont présentes ce soir et vont présenter ce cadre spécifique et leurs rôles.

Interventions de Mesdames Virginie Allezard et Marion Thenet, garantes de la CNDP

Les garants de la concertation ont été nommés en mai dernier par la Commission Nationale du Débat du Public (CNDP) pour garantir la qualité de cette concertation.

Qu'est-ce que la CNDP ? Il s'agit d'une autorité administrative indépendante habilitée à prendre des décisions en son nom propre avec une indépendance par rapport au pouvoir politique, à l'État

notamment. La CNDP est une institution publique qui nomme des garants neutres et indépendants par rapport aux projets ainsi qu'aux acteurs du territoire concernés par ce projet.

Pourquoi la CNDP existe ? Elle défend un droit constitutionnel issu de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Située en phase amont du projet, en phase de conception, l'intérêt est d'avoir un débat pour réfléchir sur l'opportunité du projet, sa poursuite ou non, et ses déclinaisons en termes d'options. La concertation préalable sert à débattre du bien-fondé du projet, donc son opportunité d'un point de vue local mais aussi au niveau régional et national. Elle va également permettre de débattre des conditions à réunir pour mais également de débattre de ses conditions et des modalités de prise en compte des différents enjeux et impacts notamment environnementaux ou sociaux. À la différence d'une enquête publique où toutes les études ont déjà été élaborées, donc les marges de manœuvre pour faire évoluer le projet restent relativement minimales, une concertation intervient quand le projet n'est pas abouti. Il peut donc s'enrichir, s'il doit continuer, avec les retours des parties prenantes notamment le public. Dans le cas d'une concertation, le dossier du porteur de projet n'est pas finalisé, des informations peuvent être ajoutées, donc la participation est importante.

Les 6 principes de la CNDP sont l'indépendance, la neutralité, la transparence (nos contributions sont disponibles sur le site de la CNDP), l'argumentation, l'égalité de traitement (toute personne quel que soit son rôle dans la société a un droit de parole que l'on considèrera identique), et l'inclusion (on vise à écouter tous types de parties prenantes, publics dont ceux qui seraient très éloignés des décisions).

De nombreuses personnes ont été rencontrées pour réaliser une étude de contexte afin de fixer les modalités de cette concertation et d'identifier les enjeux à porter à la concertation. De nouveaux sujets à prendre en compte pourraient sortir de cette concertation, et c'est tout son intérêt.

Les garants veillent à la qualité des informations diffusées et à l'expression du public, en allant chercher tous les publics. Dans les modalités, auront lieu des conférences avec des étudiants, des stands sur les marchés... le public est encouragé à en parler largement car la démarche n'en est qu'à ses débuts. La mission des garants, une fois la concertation terminée, consistera à produire un bilan qui va rendre compte de tout ce qui s'est passé en termes de modalités et d'échanges. Il sert à rendre compte de toutes les propositions qui vont être présentées et mises en débat ou qui seront issues des contributions du public via le site internet de la concertation, via les conférences et autres temps forts proposés. Le porteur de projet, via ce bilan, va émettre des réponses qui seront rendues publiques sous 2 mois, ce sera la fin de notre mission. Puis, il y aura une concertation continue jusqu'à l'enquête publique. Il est important de préciser que tout ce qui va nourrir cette concertation fera partie du dossier d'enquête publique. Les coordonnées des garants sont indiquées sur le support de présentation pour les joindre directement. Aussi, le public est invité à contribuer via la plateforme pour que les apports soient visibles par tout le monde ainsi que les réponses données, dans un objectif d'alimenter la concertation y compris de nouveaux éléments pour l'enrichir.

Quelques rappels sur les modalités de concertation

Pour cette concertation préalable, 19 rencontres sont proposées au territoire pour venir échanger et s'informer avec Elyse Energy et RTE, avec des formats différents, des ateliers thématiques pour approfondir un certain nombre de sujets, et des formats conférences sur certains thèmes à fort enjeux comme la biomasse et l'eau, qui mobiliseront des experts autres qu'Elyse Energy. Des stands thématiques mobiles seront proposés, ils viendront à la rencontre du public un peu partout sur le territoire. Le calendrier complet est disponible à l'entrée de la salle mais aussi sur le site internet. Le site internet qui est « LE » lieu où l'on s'informe, où l'on participe et où l'on revit ces moments. D'autres éléments comme la messagerie vocale sont mis à disposition. Cette messagerie sera disponible afin de recueillir les questions et avis de ceux qui sont éloignés du numérique. Le registre de contributions est

également disponible dans toutes les communes concernées par le projet. Le public est invité à y déposer questions et contributions à votre convenance. Tout ce qui aura été dit, écrit, sera compilé et transmis aux garants de la concertation et à l'équipe d'Elyse Energy.

Présentation du projet



Présentation des points clés du projet par la diffusion de la vidéo pédagogique également disponible sur le site internet www.e-cho-concertation.fr

Intervention de Mathieu Hoyer, Elyse Energy

L'objectif aujourd'hui sera d'apporter quelques éléments complémentaires, mais surtout un temps d'échanges significatif. Les grandes lignes du projet E-CHO ont été présentées. Pour réaliser ses productions d'e-méthanol et d'e-biokérosène, il sera nécessaire de faire appel à de nombreuses ressources. La première d'entre elles en termes de quantité et d'importance est l'électricité renouvelable et bas-carbone. La deuxième ressource, qui fait l'objet de la réunion d'aujourd'hui, est la biomasse. Elle interviendra dans la production d'e-biokérosène et sa composante biogénique avec un chiffre clé à retenir de 300 000 tonnes de matière sèche par an. Enfin, l'eau, utilisée pour plusieurs usages dans le procédé. Tout d'abord dans la production d'hydrogène via l'électrolyse de l'eau, ainsi que pour le refroidissement nécessaire aux usines dégageant de la chaleur.

En toile de fond, un nouveau mot qui n'apparaît pas ici, c'est la durabilité de tous ces entrants et leur caractéristique « bas-carbone ». Tous ces projets sont réalisés pour combattre le réchauffement climatique, et abattre les molécules en carbone par rapport à leurs équivalents fossiles, que ce soit par l'électricité ou la biomasse. Ce sont des facteurs primordiaux pour Elyse Energy.

Le projet se construit autour d'invariants, correspondant aux critères qui, sans lesquels le projet E-CHO n'aurait pas de sens : les objectifs de production des usines, la certification bas-carbone correspondant à la fois au facteur d'émission et aux critères de durabilité, et le calendrier de la mise en service des sites en 2027/2028 (au vu de l'urgence climatique et de la capacité de la France à se doter de moyens pour lutter contre le réchauffement climatique en complément des actions de sobriété énergétique, des actions de performance technique).

Le choix d'implantation du site est pertinent pour toutes les synergies industrielles mais également pour l'écosystème industriel, les emplois et services de la plateforme, du fait de la présence historique de sites industriels majeurs. Aujourd'hui, est présentée la configuration de projet retenue comme la meilleure en termes d'impacts sur les ressources, d'acceptabilité, d'ambition de production, etc. Cette configuration correspond au scénario 2 (ligne orange), présentée dans le dossier de concertation. Un certain nombre d'études ont déjà été menées au préalable, car le projet est à son commencement. Un certain nombre de sujets sont en cours d'affinage et d'approfondissement. On observe autour de ce scénario des variations, qui correspondent à un ensemble de paramètres fonctionnant en synergie. Lorsque des choix techniques sont faits pour la conception d'une usine, il n'est plus possible de modifier les paramètres. La variation évidente est l'absence de projet. Cela aurait un impact pour l'entreprise, pour le territoire et pour la France qui a acté une trajectoire de décarbonation et de lutte contre le réchauffement climatique dont l'outil E-CHO fait partie. Les autres variations concernent l'impact des ressources. Le scénario 1 est lié à une configuration technique autour du e-biokérosène. Le choix de ne pas utiliser d'hydrogène, pour la production d'e-biokérosène, réduirait la consommation

en eau et donc l'impact sur cette même ressource. Par conséquent, il y aurait un impact biomasse en doublant son apport pour une même efficacité de production d'e-biokérosène. À l'opposé avec le scénario 3, il s'agirait de réduire l'impact sur les ressources d'un point de vue local, avec un travail extrêmement poussé sur la partie eau, avec un schéma tourné vers l'importation des ressources.

Le budget du projet E-CHO en quelques chiffres clefs. Le montant estimé à ce jour de l'ensemble du projet est de 2 milliards d'euros : HyLacq 600 millions d'euros, eM-Lacq 400 millions d'euros et BioTJet 1 milliard d'euros.

Concernant le calendrier, le projet est à une phase préliminaire, 2022 et 2023 correspondent aux études de faisabilité. Ces différentes étapes seront financées via les fonds propres d'Elyse Energy. Un soutien de la Région de 250 000 euros pour la partie méthanol et de l'ADEME pour la partie kérosène de 7,9 millions d'euros dont 3 millions d'euros en avance remboursable ont permis de conduire et d'obtenir aujourd'hui un premier niveau d'avancement dans l'étude du projet, en vue de présenter un certain nombre d'informations. S'en suivront des études détaillées en 2024 puis des dépôts de permis d'exploitation et de construction entre 2025 et 2028 pour la mise en service des unités.

Intervention de Benoit Decourt, Elyse Energy

Avant de parler d'approvisionnement et d'étude environnementale, il a été relevé beaucoup de questionnements autour de la biomasse. Elyse Energy souhaite sincèrement et sans naïveté contribuer à la décarbonation sur certains marchés, ainsi que ses salariés qui ont rejoint la société et ses projets. Ces derniers ont eux aussi eu ce questionnement au même titre que ses dirigeants.

La construction du scénario 2, présenté dans le dossier de concertation et lors du forum de lancement, se fait en plusieurs points. Dans un premier temps, le projet E-CHO focalise, légitimement, beaucoup d'attentions autour de la biomasse mais il est important de rappeler qu'il s'agit avant tout d'un projet d'électricité. On électrifie indirectement des usages comme le marché existant du méthanol pour l'industrie chimique ou des marchés émergents avec des navires de longues distances qui sont désormais propulsables au méthanol avec par conséquent un impact sur la décarbonation et la pollution de l'air.

Pourquoi une part plus importante de l'électricité par rapport à la biomasse ? D'une part, le projet d'e-méthanol est un projet de e-fuel. Pourquoi ne pas simplement utilisé du CO₂ ? Le projet eM-Lacq (e-méthanol) valorise le CO₂, mais aussi la production d'hydrogène. Cela peut être fait sur le méthanol car les techniques sont disponibles et peuvent donc être utilisées à l'échelle. Le second point sur l'électricité est le choix pour le kérosène d'une technologie de biocarburant avancée où l'on ajoute de l'hydrogène issu de l'électrolyse de l'eau (énergie venant de l'électricité) pour augmenter le rendement de la biomasse de 50 à 100 % (chiffre issu d'un rapport de l'académie des technologies datant de février 2023 disponible sur internet). Cela signifie que pour une quantité donnée, deux fois moins de matière sera utilisée. De plus, la France dispose d'une électricité bas-carbone et disponible en base, il s'agit donc d'un élément important pour le projet.

Néanmoins, le projet a besoin de biomasse, et en cela, il est question de diversification des approvisionnements qui est un élément de design dans l'unité. Le choix de la torréfaction par rapport à d'autres choix d'approvisionnement sur des projets similaires d'autre pays, permet l'utilisation de charges très variables de biomasse en l'homogénéisant via cette poudre issue de ce procédé. C'est un choix fort d'Elyse Energy et fort pour le projet. Enfin, en amont, dans la phase préalable de faisabilité,

il a été travaillé le dimensionnement de l'unité et son implantation sur le bassin de Lacq au regard d'études initiales de gisements pour avoir un approvisionnement pérenne. C'est de cette manière que le projet E-CHO a été construit.

Aujourd'hui, l'objectif de production est de 200 000 tonnes de méthanol correspond à un tiers du marché de l'industrie de la chimie en France, 35 000 tonnes de naphta utilisé notamment dans la pétrochimie. Enfin, 75 000 tonnes de e-biokérosène dont la moitié est considérée comme bio et l'autre moitié comme un carburant de synthèse. Cela correspond à 1 % de la consommation nationale, 17 % des mandats d'incorporation qui ont été votés par l'Union Européenne à horizon 2030 et qui pourraient augmenter en cas de réduction de la consommation. Il s'agit donc d'un levier pour la décarbonation de l'aérien, mais cela n'épargnera en rien les questions sur les autres leviers, comme la demande, l'efficacité des moteurs et des opérations aériennes, mais aussi des changements d'usages. Le projet BioTJet va apporter une réponse sur le reliquat, les besoins qui resteront, et sur lesquels il faut fournir des solutions à long terme de décarbonation.

Zoom sur la biomasse et le projet



Interventions de Jérôme Guyot et d'Adrien Hallé, Elyse Energy

La biomasse, au sens écologique, correspond à tout élément vivant sur terre (végétaux, plantes, organismes). Sur l'aspect commercial, on parle du végétal en excluant tout ce qui est fermentescible, c'est-à-dire, tout ce qui sera utilisé pour les méthaniseurs. L'alimentaire ne fera pas partie des matières entrantes dans le process.

BioTJet va s'intéresser à la biomasse lignocellulosique que l'on retrouve dans tous les espaces naturels comme les espaces forestiers, les bords de culture et également dans les zones anthropiques (parcs, arbres en linéaire, bords de lignes de chemin de fer). Sa production est continue par la photosynthèse car il s'agit d'eau, de CO₂ et de soleil.

La biomasse forestière, la biomasse secondaire, la biomasse agricole sont les trois familles de biomasse ligneuse et ont chacune un traitement, un suivi et une origine différente. Pour la biomasse forestière, on parle de produits de la sylviculture mais pas de bois d'œuvre, il n'y aura donc pas de conflit d'usages car il s'agit d'un invariant au projet. Pour la biomasse secondaire, on parle de tous les bois d'activité industrielle, mais également du tri, sauf le bois dangereux (bois créosoté et traverses de chemin de fer). Pour la biomasse agricole, on parle de toutes les cultures pérennes comme les vignes, les vergers, mais également les linéaires des haies qui sont des sources de biomasse très présentes localement.

Aujourd'hui, il est question de montrer la durabilité des différentes sources de biomasse. La biomasse ligneuse vient apporter les atomes de carbone et d'hydrogène nécessaires à la production des molécules de carburant et, en fin de procédé, on lui ajoute de l'hydrogène afin de l'enrichir et minimiser le recours à la biomasse pour une quantité de produit donné. Le doublement du rendement de la production est rendu possible grâce à l'hydrogène produit par électrolyse de l'eau et de l'électricité.

En ce qui concerne le traitement de la biomasse, une fois séchée, intervient l'étape de torréfaction. Elle permet de diversifier le recours à des biomasses autres que forestières mais qui contiennent tout autant de carbone et d'hydrogène (biomasse secondaire et biomasse agricole). 300 000 tonnes de biomasse sèche durable seront nécessaires par an. Durable car il est nécessaire d'avoir une certification. Pourquoi cette certification ? La production de molécules bas-carbone pour l'Union Européenne est encadrée par la directive sur les énergies renouvelables qui s'appelle directive RED II

et flèche la biomasse utilisée comme une source d'énergie renouvelable. Pour être « comptabilisée » comme telle, elle doit respecter des critères de durabilité. Ces critères sont variables selon le type de biomasse.

La biomasse des déchets de bois et de l'industrie n'a pas les mêmes exigences de durabilité que la biomasse forestière ou agricole. Si la biomasse n'a pas de certification de durabilité, on considère qu'elle vient participer à l'aggravation du réchauffement climatique et impacte le bilan carbone du cycle de vie de la molécule. Il est alors impossible d'atteindre le critère de 70 % d'abattement en émissions de gaz à effet de serre. En conséquence, l'approvisionnement en biomasse durable est indispensable.

Qu'est-ce que la certification de durabilité et comment l'obtient-on ? Elle est issue d'un audit annuel effectué par un organisme accrédité et indépendant. Il est vérifié chez l'ensemble des acteurs des chaînes de valeur - depuis le premier point de collecte de la biomasse jusqu'à la livraison du produit fini chez le client final - le respect du cahier des charges qui a été écrit spécifiquement pour leur activité. Ce sont des schémas volontaires de certification, ils sont la traduction, dans le cahier des charges, des exigences de la directive européenne pour chacun des acteurs. Ils sont rédigés par des organisations qui les proposent à la Commission Européenne afin de les évaluer et de valider leur contenu.

L'enjeu d'E-CHO est donc de s'approvisionner en biomasse certifiée durable et conforme aux directives de l'Union Européenne. La méthodologie d'élaboration de l'approvisionnement en biomasse commence par un plan d'approvisionnement, pilier central pour l'utilisation d'un outil tel que la biomasse.

1. On identifie toutes les contraintes techniques, physiques, chimiques, économiques mais également la nature des intrants en biomasse pour le projet. Il s'agit de l'expression du besoin.
2. Dans un second temps, intervient la recherche et l'analyse de données. On rassemble tous les outils et sources d'études comme l'IGN, l'Agreste, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) et l'ADEME qui fournissent des données annualisées issues des statistiques de mesures de terrain ou d'enquêtes des douanes.
3. Actuellement, le projet arrive aux questionnements des filières, avec la mise en relation avec tous les producteurs pour relever leurs problématiques mais aussi consolider les données déjà collectées.
4. La stratégie d'approvisionnement va se dessiner pour poser un cadre d'exigence et éviter tout risque de manquement industriel ou environnemental.
5. Le plan d'approvisionnement et son étude d'impact correspondent à l'étape à venir pour traduire précisément les modalités d'approvisionnement et mener la séquence ERC (Éviter, réduire, compenser), étape obligatoire.

La stratégie d'approvisionnement en cours comprend notamment le respect de la réglementation, mais aussi la certification, la durabilité et la disponibilité des ressources, la maîtrise des coûts et les équilibres d'approvisionnement, la diversification et l'adaptation aux ressources, etc.

L'étude des gisements : où en sommes-nous ?

La biomasse forestière

En France, 55 millions de m³/an sont exploités, avec une augmentation de 12 % en 7 ans. Les territoires étudiés sont la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie avec 26 millions de m³/an et quasiment le même ratio de prélèvement. Les critères de durabilité de la biomasse forestière s'appliquent pour le territoire européen comme en cas d'utilisation de l'import de biomasse forestière non européenne, avec notamment pour exigences de :

- Respecter la légalité de la récolte : et notamment, le respect du code forestier en France,
- Préserver de l'impact sur la biodiversité,

- Préserver de la qualité des sols,
- S'assurer de la régénération effective de la forêt après la récolte,
- S'assurer du maintien, voire de l'amélioration, de la capacité de production à long terme de la forêt.

La biomasse secondaire, aussi appelée bois connexes ou bois-déchets (sciures, chutes de panneaux, bois de démolition, etc.)

Le gisement de déchets de bois est évalué en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie à 1,2 million de tonnes /an (données Agreste, en 2021) sur les 7 millions de tonnes de déchets collectés par an (chiffres calculés pour les deux régions et en les rapportant au nombre d'habitants. La biomasse secondaire, ou bois déchet, intervient à la fin de son cycle de vie, de son premier usage a minima. La durabilité est donc uniquement liée à la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES), elle-même induite par la collecte de la biomasse, de son transport et de sa transformation avant son utilisation dans le procédé.

La biomasse agricole

Deux sources peuvent être utilisées dans un procédé avec torréfaction :

- les cultures pérennes (pieds de vigne, arbres fruitiers, etc.) renouvelées régulièrement sur le territoire. Un exemple en Gironde où va avoir lieu, par suite de la validation par l'Europe, une grande campagne d'arrachage de vignes qui n'ont pas de valorisation caractérisée et qui pourraient donc être pour la plupart brûlées au coin du champ. Il faut suffisamment de filières de valorisation pour répondre à ces volumes. En France, on parle d'1 million d'hectares de cultures pérennes de ce type.
- les linéaires, correspondant aux haies adossées aux cultures qui, via des itinéraires techniques, pourront être gérées et peuvent produire des ressources lignocellulosiques. On parle aujourd'hui en France d'1 million de kilomètres de haies.

Les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie sont les plus dotées de ces deux sources, mais il faudra démontrer une gestion durable de ses gisements. La directive RED II demandera de documenter les incidences de la valorisation des déchets agricoles sur la qualité des sols, et leur teneur en carbone en s'assurant, que le carbone stocké dans la partie supérieure du sol n'est pas émis dans l'atmosphère par la mobilisation de cette biomasse (comme pour la biomasse forestière concernant les terres de grande valeur en termes de diversité biologique qui deviendraient des secteurs interdits). L'enjeu sera d'être capable de faire certifier une pratique durable ainsi que d'attester l'origine de cette biomasse.

Temps d'échange n°1

À noter : Le compte-rendu de la rencontre a été rédigé sur la base de l'enregistrement audio réalisé lors de la rencontre via le passage du micro par les animatrices. Malgré les rappels à l'impératif de s'exprimer au micro, quelques prises de parole et/ou interpellations ont été tenues en dehors de cette organisation. Elles ne sont donc pas audibles sur la bande son et n'ont donc pas pu être intégrées à la retranscription.

« Vous avez parlé de 3 millions de tonnes de biomasse agricole par an. Vous n'incluez pas les cèpes de vignes actuellement arrachés dans le bordelais ? »

Non, ce sont des projections. Le ministère de l'Agriculture, l'Agreste et l'IGN produisent des données, dans le même temps, des associations comme l'AFAC font des mesures. Nous essayons de prendre les dernières mesures et données depuis 2021. Nous tenons compte des données les plus humbles, car certaines études démontrent des volumes bien supérieurs. Cela demande des compléments d'études pour vérifier ces valeurs car il s'agit d'inventaires, c'est du linéaire. Par exemple, pour les haies, nous

prenons les chiffres du ministère de l'Agriculture qui indique une production de 15 tonnes par kilomètre de haies alors que d'autres études sont bien plus encourageantes.

« Bonsoir, je voudrais vous faire part de mon inquiétude quant à l'avenir des forêts de feuillus de notre région. Cette inquiétude est motivée d'une part par le fait que vous allez d'abord sur votre expérience initiale de mise en place (à la mise en service de l'usine) utiliser du bois noble, on peut voir cela page 47 de votre projet. On peut donc redouter les conséquences d'un échec de vos expériences sur la biomasse dite primaire, c'est-à-dire le bois des forêts. Ensuite page 84, vous évoquez la restructuration de la filière forestière, mais la mise à l'écart de l'Office National des Forêts qui est le seul garant d'État de l'expertise forestière et votre collaboration avec un groupement forestier connu pour sa pratique entre autres des coupes rases n'ont rien pour me rassurer. Au total, quelles garanties pouvez-vous nous donner sur l'absence de coupes rases et sur les volumes de bois que vous allez prélever, à savoir que ce n'est pas 300 000 mais 500 000 tonnes puisqu'il s'agit non pas au départ de matières sèches. Je vous rappelle qu'il sera difficile de stigmatiser la déforestation des forêts tropicales en menant la même politique dans notre pays, et il en va de la responsabilité et de la crédibilité des élus qui soutiennent votre projet. Merci de votre attention. »

Le premier point que vous soulevez est la vision que l'on a du démarrage de l'unité. Je me suis prêté à un exercice ce matin pour faire une comparaison avec le démarrage d'usine au rodage d'une voiture. Quand vous achetez un véhicule, on doit faire un temps « d'échauffement » pour que cela fonctionne. Sur une usine, cela passe par des réglages, des essais, c'est ce qu'on appelle la période de démarrage. Cette période de démarrage est nécessaire pour se donner toutes les chances, indépendamment de la maîtrise des procédés, comme tout outil industriel ou mécanique. Même si l'objectif est de faire la diversification du plan d'approvisionnement le plus vite possible, cela a été dit tout à l'heure, nous nous positionnons comme un futur exploitant et il ne serait pas sérieux de vous dire que dès le démarrage on utiliserait toutes les biomasses possibles. Il nous faudrait démarrer l'unité, c'est le premier point. Le deuxième point est le besoin immédiat en consommations qui ne pourront pas être achetées le jour du démarrage mais stockées en avance. Toutes les biomasses n'ont pas la même capacité à être stockées pour des raisons de dégradation, de modalités de stockage, etc. Cela explique l'orientation pour cette période de démarrage vers de la biomasse énergie plus conventionnelle, mais qui se veut dans un temps le plus court possible.

Vous soulevez un sujet de localisation des approvisionnements par rapport aux essences. La stratégie telle qu'elle vous est présentée ainsi que la vision que nous avons de l'approvisionnement sont portés par deux critères majeurs. Les critères de durabilité sont le cadre dans lequel nous sommes capables de mobiliser de la biomasse durable, où s'appliquent les critères réglementaires, le Code Forestier, les itinéraires sylvicoles, etc. Le deuxième critère est l'analyse en cycle de vie puis enfin les études d'impact. L'enjeu est de savoir où nous pouvons mobiliser de la biomasse dans des conditions pérennes de durabilité pour la ressource, pour son environnement et pour son écosystème.

Sur le sujet des coupes rases, cela peut être un itinéraire sylvicole adapté dans certains cas telles que les coupes sanitaires pour des bois « scolytés ». Nous ne sommes pas là pour remettre en question ou juger des itinéraires sylvicoles. Nous sommes ici pour nous assurer de la durabilité sous couvert d'organismes indépendants de certification.

Concernant les partenaires avec qui nous collaborons, nous reporterons dans nos contrats et notre stratégie d'achat, ces exigences de durabilité et de certification. Mais cela intervient bien plus tard dans la vie du projet, nous sommes dans une phase préliminaire d'étude de gisements, de mise en place de stratégie, mais nous ne sommes pas encore au plan d'approvisionnement. Nous n'avons aujourd'hui aucun contrat signé avec aucun fournisseur. Il en existe des petits, des moyens, des gros et tout cela forme un écosystème.

Concernant les chiffres avancés, il faut se rappeler que 300 000 ou 500 000 tonnes correspond à 0,3 % de l'accroissement biologique des forêts des deux régions étudiées. On parle de tonnes sèches, car le

sujet n'est pas l'humidité, ni l'eau, mais uniquement une quantité de biomasse. C'est le seul chiffre qui est absolu et qui ne varie pas en fonction des gisements. Prenons comme exemple la palette, en fin de vie, c'est un bois qui est très sec donc le poids de matière brute n'a pas vraiment de réalité. Vous avez raison en ce qui concerne l'ordre de grandeur qui serait probablement plutôt 450 à 500 000 tonnes de biomasse brute. N'y voyez pas le souhait de minimiser le chiffre, mais le seul chiffre réel, c'est la consommation sèche car le premier sujet est de faire sécher la biomasse pour la torrifier. Voilà pourquoi 300 000 tonnes plutôt qu'un autre chiffre qui ferait jouer la composition en eau qui n'est pas une « valeur unique ».

Il est rappelé qu'il figure page 46 du dossier de concertation, un diagramme qui présente des répartitions prévisionnelles projetées des différents volumes en quantité de biomasses brutes et non sèches. Les informations fournies donnent aussi ces variations.

« Bonsoir, le projet BioTJet a reçu le soutien de l'ADEME dans le cadre du quatrième programme d'investissement d'avenir, France 2030 à travers l'appel à projet pour le développement d'une filière de production française de carburant aéronautique durable. L'entreprise Alliance Forêt Bois, qui est très connu pour ses coupes rases, est mentionné dans les partenaires pour un consortium d'études. Quel sera le rôle exact d'Alliance Forêt Bois dans le projet ? Quelles études vont être réalisées par Alliance Forêt Bois, quand et comment seront-elles accessibles ? »

Le projet s'inscrit dans la continuité d'un programme industriel, avec une phase de démonstration, à l'échelle industrielle de l'ensemble du procédé. Les briques sont des technologies qui sont connues, cependant l'assemblage de ces briques à une échelle industrielle est passé par une étape de démonstration à Dunkerque via le projet BioTfuel®. Il était porté par un consortium existant qui souhaitait passer à l'échelle commerciale. C'est à cette étape qu'Elyse Energy a intégré le projet en tant que développeur. S'en suit la création d'un consortium d'études de faisabilité lauréat de l'appel à projet dans lequel se trouve à nos côtés Alliance Forêt Bois et un certain nombre de partenaires, par son expertise, sa représentativité et « son rôle » dans la filière. Alliance Forêt Bois a donc contribué aux études de pré-faisabilité pour lesquelles nous avons obtenu une part de financement. Aujourd'hui, Alliance Forêt Bois ne fait pas partie de la société de projet BioTJet qui a été créée pour porter ce projet. Pour répondre à la question sur les accords commerciaux, comme dit lors d'une précédente réponse, les accords commerciaux sont « la conséquence » de plan d'approvisionnement, et il est donc trop tôt pour parler de ceux avec qui nous allons ou non travailler. Tout cela sera mené avec des choix à réaliser suivant le critère de durabilité, de certification mais aussi économique puisque l'on crée ces objets pour qu'ils soient durables dans le temps et non pas qu'ils s'arrêtent au bout de quelques années.

« Avez-vous pris contact avec l'ONF ? »

Oui, nous avons rencontré l'ONF pour qu'ils puissent nous partager leurs problématiques au niveau forestier principalement en pente. Ce gestionnaire sur le massif s'occupe des forêts communales, avec aussi des forêts sensibles de la côte avec les dunes. Ce sont des forêts extrêmement cadrées, où l'on interviendrait chirurgicalement. Nous allons étudier leurs problématiques, et nous aimerions pouvoir les intégrer dans l'étude. Prenons l'exemple d'une des problématiques, le câblage. Aujourd'hui, ils n'ont plus suffisamment de moyens de câblage pour de l'intervention sylvicole dans des zones fortement pentues, afin d'extraire quelques arbres pour donner de la lumière ou pour sécuriser des pentes.

« Bonsoir, vous parlez de quelques prélèvements, on dirait que vous allez faire quelques prélèvements mais avec les chiffres qu'on voit, ce n'est pas quelques prélèvements que vous allez faire, c'est des tonnes et des tonnes d'arbres. Aujourd'hui en 2023, couper des arbres ce n'est pas forcément la meilleure des choses pour le climat en plus pour faire voler des avions. Je ne comprends pas la durabilité là-dedans et où c'est que vous allez prendre tous ces arbres dans la forêt des Landes ? Vous avez dit peut-être pas localement mais dans des pays plus lointains, du coup il va y avoir des transports d'arbres jusqu'à ici ? Enfin, où est la durabilité dans votre projet, sa cohérence,

son besoin nécessaire vraiment pour nous en 2023, pour nous citoyens qui payons un peu ce projet-là ? Voilà, où est pris tout ce bois ? Vous parlez de mobiliser la biomasse, mais en fait vous utilisez des mots pour pas employer d'autres mots comme mobiliser la biomasse qui veut dire faire des coupes rases de bois, aujourd'hui c'est plus ça qu'il faut faire, il faut arrêter. Est-ce que vous parlez de replantation ? On n'en a même pas entendu parler, est-ce que vous replantez ? Replanter quoi ? Replanter comment ? Le temps que ça repousse, la captation de CO₂ elle est morte, et à un moment donné quand on coupe tout, ça ne va pas repousser comme avant enfin je pense que vous le savez. À un moment donné j'ai l'impression qu'on nous prend un peu pour des *, je sais pas, on essaie encore en 2023 mais en fait on y croit plus à ces projets-là, gargantuesques, qui sont à l'opposé de ce qu'il faudrait faire aujourd'hui, enfin on s'en rend compte quand même du réchauffement climatique. Donc est-ce que vous y croyez vraiment à votre projet ? ce n'est pas possible. »**

Sur le rayon d'approvisionnement, le principe a été détaillé sur la base de l'étude de gisement et ce sera sans doute explicité ou discuté dans les interventions qui suivront. C'est au regard de cette étude que l'on construit ce dimensionnement, et donc le besoin de la biomasse associée. Ce qui est important pour nous, et vous l'avez évoqué avec le transport, c'est la localisation à Lacq. Cela permet de travailler sur un rayon autour du projet mais ce n'est pas un rayon fixe. Cela dépendra toujours de la durabilité des ressources, le principe est évidemment de minimiser l'empreinte carbone du transport et son coût. Ce critère est important pour l'approvisionnement de la biomasse car il permet de vendre à nos clients un pouvoir décarbonant. Ceux qui achèteront demain les produits d'Elyse Energy le feront en payant plus cher, pour une raison simple, la capacité à décarboner leurs pratiques. Que ce soit le transport aérien, le transport maritime ou encore les besoins industriels. Pour nous, le pouvoir décarbonant, notamment avec l'exemple de l'impact du transport de la biomasse, est un déterminant qui est absolument critique car il entre à la fois dans la mission qui est la nôtre, mais aussi dans les modèles économiques qui sont ceux du projet.

Sur le bien-fondé du projet, il est évident que l'on y croit. On travaille sur ce projet depuis plusieurs années. Cela fait plus de 10 ans que les membres fondateurs travaillent sur le sujet de la décarbonation des secteurs les plus difficiles notamment l'industrie, le transport aérien et le transport maritime. Sur le transport aérien, nous pouvons avoir un débat sain de société sur les usages du transport aérien mais ce n'est pas le lieu. Néanmoins aujourd'hui, il y a des transports aériens qui existent et un certain nombre d'usages sont essentiels comme la sécurité aérienne.

(Interpellation en fond de salle) « Et pour la forêt des Landes ? »

Sur la forêt des Landes, Elyse Energy travaille sur un rayon de 100 à 200 km, en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, les deux régions dont on a présenté les études de gisements. Deux choses qui peuvent potentiellement s'opposer : vouloir du très local et garantir le durable, ce qui n'est pas possible si l'on met une pression trop forte sur un gisement ou sur un massif. L'objectif est déjà d'avoir le moins de biomasse forestière possible avec la logique des trois tiers qui a été présentée.

Deuxième élément de réponse : la vision à date n'est pas ce que l'on va faire, mais ce que l'on envisage de faire au vu des études déjà réalisées. Il y a un gisement landais, il y a également des gisements plus proches, en Nouvelle-Aquitaine, avec le sud-ouest du Périgord et la bordure de l'Occitanie. Nous sommes dans des rayons où nos études montrent que le bilan carbone de tout cela est positif et conforme aux attentes de décarbonation. L'enjeu est de savoir dans quel bassin il est possible de prélever de manière durable. L'idée est de mitiger la pression en allant chercher les différents gisements et vous avez raison.

« Comment ces forestiers vont faire pour vous apporter la biomasse ? Concrètement je ne comprends pas. Concrètement le bois vous allez le chercher où ? Il est coupé comment ? Comment on fait attention au sol ? »

(Question complémentaire avant réponse) « Pour aider la question de Madame : vous avez souligné le fait que vous en étiez au stade de la stratégie d’approvisionnement. Ça veut dire que vous avez déjà une idée de la filière qui va vous approvisionner en biomasse forestière. Quelle est cette filière, est-ce qu’on peut connaître les personnes qui vous donne des réponses par rapport à ça il y a aussi que cette biomasse forestière c’est notre chauffage, et que ça va j’imagine engendrer un coût énorme pour nous citoyens qui nous chauffons au bois ou aux granulés, est-ce que vous évaluez le surcoût pour nous chauffer ? »

Pour la stratégie d’approvisionnement, nous sommes encore en phase d’enquête de filière et nous avons utilisé les chiffres de l’IGN, FranceAgriMer, et toutes les statistiques, comme Eurostat, et les douanes qui donnent aussi des informations. L’étape suivante est d’enquêter les filières en les rencontrant.

« Quels sont les types de fournisseurs qu’à terme vous allez rechercher ? »

Dans la partie forestière, un propriétaire qui gère ses forêts et qui a besoin de vendre des produits d’éclaircies est potentiellement un fournisseur demain. Nous n’avons pas enquêté car nous restons au niveau global. Nous sommes en préalable, on passe de la phase statistiques et mesures aux bassins et disponibilités. Pour les ressources, nous sommes dans la phase d’échanges avec les filières. Identifier le potentiel de gisement est bien tout l’enjeu des études qu’il reste à faire. Plusieurs sources sont utilisées, par exemple France Nature Environnement indique que 1 million de m³ sont brûlés dans les jardins chaque année.

« On s’écarte, on parle de sylviculture, pas de broussailles ou de ronciers des jardins. La sylviculture, je m’imagine que vous allez faire appel à un organisme, c’est pas genre le voisin, il a trois arbres, il a une petite forêt, il a envie de se faire un peu d’argent et il va vous vendre sa forêt et on va la couper. Il ne va pas y avoir que ça, il y a bien quelqu’un qui va centraliser ? »

La forêt en France correspond à 75 % de forêts privées, le reste c’est effectivement l’ONF. La ressource est majoritairement possédée par des gens comme vous et moi. Le sujet du morcellement est une problématique dont on a très peu parlé mais qui est la capacité à mobiliser. C’est un sujet important. Aujourd’hui, une étude de gisement prend en compte la quantité disponible en forêt, la quantité prélevée, l’accroissement naturel, et le prélèvement cohérent avec la disponibilité.

Pour alimenter un projet comme le nôtre, on fait appel à un ensemble de partenaires ou de prestataires qui constituent une filière. Elle commence aux propriétaires forestiers ou à l’ONF, avec des experts qui vont bâtir des plans de gestion pour garantir que les itinéraires sylvicoles respectent le Code Forestier. Comme pour le Code de l’Environnement et le Code pénal, la loi encadre cela. Les acteurs de la filière ce sont les élagueurs ou les entreprises de travaux forestiers (ETF) qui sont là pour mobiliser cette matière, les bûcherons et d’autres méthodes, comme celle du câble quand il y a des pentes. C’est d’ailleurs à ce stade que l’on va créer les emplois indirects du projet. Il y a également les entreprises de transformation pour débiter l’arbre. Donc il y a un réseau d’entreprises forestières, d’entrepreneurs, d’experts et des organismes de certification qui sont là pour attester de la durabilité, de la légalité et des exigences de bilan carbone. Si le bilan carbone n’est pas suffisamment bon, on ne pourra pas prendre la biomasse car nos produits ne seraient pas vendables.

« Plusieurs commentaires avant de poser ma question : je ne vois pas la partie électricité, il n’y a pas d’intrants électriques. Vous m’apporterez une réponse ensuite. Je me suis amusé à calculer le bilan carbone de la ressource sur 300 km à la ronde en camion diesel. J’arrive à des chiffres de 20 000 tonnes de carbone. Je suis parti des chiffres ADEME. Vous évoquez le bassin méditerranéen, quand je vois les méga feux je me demande s’il reste du bois. Concernant la vertu du bois comme matériau décarbonant. Il y a de la demande pour le bois d’œuvre, notamment pour l’habitat au détriment du ciment très émetteur. Ma question concerne la biomasse agricole. Il faut décarboner l’agriculture avec des intrants émetteurs. Si on veut régénérer les sols, il faut amener de la matière organique. Il y a donc des demandes sur ce gisement. Que répondre à cela sur cette demande contradictoire.

Quels seront les arbitrages ? l'agriculture de demain nécessite une régénération avec de la matière organique donc la biomasse agricole n'ira pas sur la régénération dont on a besoin. »

Pour l'ensemble du sujet biomasse, une étude d'impact du plan d'approvisionnement, et notamment des prélèvements, sera réalisée sur les zones, les quantités, les modalités, etc. Concernant le recours à la biomasse agricole, on travaille ici sur des co-produits de l'agriculture.

« Bonsoir, je suis interloquée par la proposition industrielle que vous faites à votre âge. Pour moi, vous êtes complètement rétrogrades. Je suis étonnée, vous êtes jeunes et vous avez des idées d'un autre monde, un monde que l'on ne veut plus. Il est programmé 2 milliards mais c'est en 2027-2028 mais ça va doubler après, qui va payer ça ? si ça fonctionne c'est avec la biomasse, elle n'est pas extensible, il n'y a plus de haies quoique l'on veuille nous faire croire, il y a pleins de contradictions. Voilà c'est tout. »

« Joël Delas, je représente les industriels du bois présents sur le massif aquitain. On n'est pas là pour critiquer les projets industriels. La question que l'on se pose c'est la ressource. On a des inquiétudes, il y a eu des tempêtes et des incendies. D'autres projets s'implantent comme le vôtre. La première question est pourquoi n'avez-vous pas fait une étude de ressources qui regarde le bois disponible et qui viendrait appuyer le projet ? Il faut savoir que tous les projets avant, avaient cette obligation, dans le cadre de la CRE, d'établir un vrai plan d'approvisionnement avec des études pour savoir comment se positionner. La deuxième question est celle du chiffrage précis par la Cellule Biomasse des équilibres et de la situation actuelle. On n'a pas de chiffres. Avez-vous fait appel à cette Cellule ? Certains industriels ont dû ralentir par manque de bois, la situation va être tendue. »

L'exercice n'est pas simple car la concertation arrive tôt et nous ne sommes pas encore à l'étape du plan d'approvisionnement. Nous en sommes au stade de qualifier les quantités sur ces gisements. La Cellule Biomasse qui dépend du Préfet de région a effectivement ce rôle. Nous travaillons avec les services de l'État et nous nous inscrivons dans leurs prescriptions pour traiter toutes les thématiques. Bien que la cellule Biomasse garde un œil sur le projet, nous n'avons pas encore pu les rencontrer et n'avons pu obtenir de chiffres de cette dernière. Nous travaillons sur la base des documents et des sources reconnues que nous avons citées (IGN, Agreste, ADEME, etc.). L'avancement du projet en est à cette étape. Un plan d'approvisionnement prend des années pour être élaboré. Les temps de mobilisation de moyens et de machines pour collecter les gisements sont longs et n'incombent pas tous à l'industriel. Elyse Energy reste humble à ce jour sur les disponibilités. La capacité des gisements existe mais il n'y a pas toujours les moyens pour aider les propriétaires à rendre disponible leurs gisements.

« Je voudrais prendre la parole en tant que représentant du Syndicat des Propriétaires forestiers du département puisque ce sont les grands oubliés de cette discussion. Au bout du bout, on va aller chercher cette biomasse dans une forêt. Une forêt qui appartient à un propriétaire, qui paye des impôts et qui dans le cadre du code forestier peut faire ce qu'il veut de sa forêt dans la mesure où il respecte ce code. On n'a pas beaucoup parlé des propriétaires. Je vais vous dire ce qu'ils en pensent. Les interrogations sont légitimes. Tous ceux qui connaissent le massif forestier béarnais et basque savent que c'est un massif à risque, composé à 90 % de feuillus, chênes, hêtres et châtaigniers. Ces trois essences ne vont pas survivre au changement climatique. Ce que nous voulons c'est que la forêt soit vivante et forte de sa biodiversité. La solution de ne rien faire est mortifère. Je vous garantis que toute cette forêt va crever. Nous voyons ce projet comme une opportunité, car c'est la première fois que l'on va pouvoir valoriser des taillis sur une base de la chimie. La sylviculture aujourd'hui soit on

vend en bois d'œuvre, industrie ou énergie. Ici, s'ouvre une autre filière qui peut apporter des revenus différents. On vend son bois pour les molécules qui sont dans son bois. Le propriétaire peut le vendre une seconde fois en bois énergie pour lui permettre de faire des travaux et replanter. Les projets France Relance 2030 permettront des subventions pour replanter des essences qui vont survivre au changement climatique. Le Syndicat soutient ce projet pour avoir une ceinture forestière belle, saine et forte de sa biodiversité. »

« Je représente SEPANSO 64. Dans notre association, nous avons des scientifiques et nous nous sommes interrogés sur ce projet. Nous nous sommes interrogés par les projets bas-carbone. Nous avons un physicien Henri Pépin qui a fait un calcul de cette annonce bas-carbone. En s'appuyant sur la revue Nature du mois d'août, en déstockant du CO₂ pour de la biomasse, ici 15 000 hectares par an, 3x plus de CO₂ va être émis. Vous ne pourrez mettre que 1 % de biokérosène sur le marché français et c'est insuffisant. Je vous recommande de regarder le post de Jean-Marc Jancovici du 12 novembre. Vous pourriez écouter Henri Pépin qui dit que vous n'aurez jamais votre autorisation bas-carbone et Jean Marc Jancovici qui dit que les carburants à partir de biomasse augmente la déforestation qu'il vaut mieux rester chez soi. Ce rapport biomasse dont on parle est en ligne, je ne comprends pas que les équipes n'aient pas lu ce document où il y a tous les gisements estimés. Il existe un rapport étoffé qui montre que ce projet n'est pas prévu dans la stratégie, depuis une autre industrie de biocarburant s'est installé. Il n'y a pas de place. »

Elyse Energy indique avoir lu le schéma régional mais n'identifie pas le document cité. Ces trois sources et cette contribution seront prises en compte.

Concernant la certification bas-carbone, Elyse Energy regarde les actes délégués comme marche à suivre. Ce sont des approches qui varient dans le temps, et auxquelles on s'adapte. Les calculs sont réalisés régulièrement et sont évalués avec l'Union Européenne pour garantir le respect du cadre. Aujourd'hui, sur la base de la revue Nature que vous citez, il n'y a pas de consensus académique sur le calcul carbone de la biomasse. Cet article propose de contribuer à la réflexion en travaillant sur la valeur du temps dans le processus de production de connaissances et d'un consensus. Le débat académique peut nourrir la réglementation, et Elyse Energy s'y pliera. La revue bibliographique de cet article démontre l'absence de consensus sur un calcul. Nous nous basons uniquement sur le cadre réglementaire et celui des organismes certifiés.

La Commission Européenne a mis plusieurs mois pour publier sa méthodologie d'analyse sur le cycle de vie de chaque produit. Adrien Hallé est responsable de ce volet pour le projet et s'assure de mettre en œuvre strictement ce cadre pour aboutir à l'abattement de 70 %.

La table ronde

Les ressources « Biomasse » :

Hervé Le Bouler

Consultant indépendant en relations science - forêt- société

Conseiller de l'Institut de France pour sa forêt de Chantilly

Expert Forêt à l'UICN France (Union internationale de Conservation de la Nature)

Quelle est votre définition de la ou des biomasses ?

La biomasse représente tous les organismes contenant du carbone, ainsi chaque être est de la biomasse. Il faut donc préciser qu'il s'agit de biomasse végétale. La biomasse forestière, sans comprendre la planche, la fibre pour le papier, était anciennement utilisée pour le bois de chauffage. La définition de la biomasse reste floue.

Quelles sont les différentes fonctions de la forêt ? Comment sont-elles représentées en fonction des massifs forestiers et des sensibilités de chacun ?

Chaque individu a une relation particulière et individuelle aux arbres qui dépend de son rôle ou de sa fonction au sein de la forêt. Un garde forestier n'a pas la même relation aux arbres qu'un scientifique par exemple.

On peut distinguer 4 types de forêts :

- La forêt de montagne comme celles des Pyrénées, qui est difficilement accessible.
- Le massif landais, fabriqué par l'Homme, et divisé en deux avec d'un côté les dunes, gérées par l'ONF, et de l'autre, la forêt intérieure détenue et gérée par des propriétaires forestiers. Cette forêt accueille de la sylviculture mais il n'y a plus de ressources disponibles en raison des tempêtes, des incendies et de l'exploitation actuelle.
- Le Massif central est déjà exploité par des forestiers.
- La forêt qui s'étend de Bayonne jusqu'à Poitiers en passant par Toulouse et Bordeaux. Elle se situe en dessous des 600 mètres d'altitude, il ne s'agit pas de pins maritimes. Dans cette forêt, la ressource est disponible lorsque l'on regarde ce qui pousse, ce qui meurt, ce qui est déjà exploité et ce qu'il faut maintenir pour la fertilité de la forêt.

Hervé Le Bouler explique que la coupe rase n'est pas un enjeu tant qu'elle est faite au bon endroit. Il est possible d'en faire dans le massif landais mais ailleurs, il est préférable d'éviter sauf en cas de besoins (maladies ou catastrophes naturelles). Pour ne pas réaliser de coupes rases, il faut utiliser les éclaircies. Les bois feuillus de plus de 30 centimètres doivent être mis de côté tant qu'il n'y a pas d'usines pour les valoriser en France. Les bois entre 17 et 32.5 centimètres peuvent être en partie éclaircis. Pour les petits bois de moins de 17 centimètres, la moitié de la ressource peut être éclaircie. Cette méthode permet aux bois de grossir et de gagner en qualité sur une période de 3 à 4 ans tout en exploitant 2 millions de m³ chaque année.

La problématique est que la ressource est chez des petits propriétaires qui n'exploitent et ne vendent pas leur bois. Aller chercher ce bois coûtera plus cher ce qui permettra aux entreprises de travaux

forestiers d'avoir une plus-value mais les industriels paieront le bois plus cher. L'intérêt est alors de valoriser les arbres laissés de côté parce que l'industrie de transformation et les scieries ne sont plus en France. Autrement, le réchauffement climatique pourrait faire peser une trop forte pression sur ces forêts.

Guillaume Grigaut

Directeur PEFC Nouvelle-Aquitaine

Pourriez-vous nous expliquer la raison d'être de votre structure ? Quels sont les critères de durabilité à respecter pour obtenir la certification PEFC et comment évoluent-ils dans le temps ? Comment contrôlez-vous le respect de vos exigences ?

La création des démarches de certification de la biomasse forestière date des années 1990 et répond aux problématiques de déforestation (notamment pour les forêts tropicales). Ces systèmes ont notamment été mis en place pour compenser le manque de réglementation dans certains pays (notamment les pays d'origine des bois tropicaux). L'application de ces réglementations en Europe a été mise en place car les territoires européens, dont la France, étaient de grands consommateurs de ces bois tropicaux.

PEFC signifie Programme Européen des Forêts Certifiées. Aujourd'hui, ceci est une démarche internationale et par conséquent, sa signification serait plutôt Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières.

PEFC est une association Loi 1901, autofinancée par ses membres, ce qui par ailleurs garantit une certaine indépendance et une certaine capacité d'actions en dehors de toute pression directe ou indirecte. PEFC en Nouvelle-Aquitaine représente plus d'un 1 million d'hectares de forêts certifiées PEFC et plus de 25 000 propriétaires engagés.

PEFC est structuré en 3 collèges, et cette structuration est valable pour toute structure PEFC existante, et à ce à toutes les échelles, nationales comme internationales. Le premier collège est celui des propriétaires forestiers tels que Fransylva, les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), Office National des Forêts (ONF), les communes forestières. Le deuxième collège est celui des utilisateurs et des transformateurs de bois et cela comprend des entreprises de travaux forestiers jusqu'à l'ensemble de la chaîne de transformation du bois (papier, carton, maison, fabricant de parquet, etc.). Le troisième collège représente les usagers de la forêt tels que la SEPANSO, les chasseurs et pêcheurs, les départements de France, les Parcs Naturels Régionaux, les associations de promotion des haies, le conservatoire des espèces naturelles. L'objectif de la réunion de l'ensemble de ces acteurs est d'écrire les standards, le cahier des charges (applicables par les propriétaires forestiers, les entrepreneurs de travaux et les exploitants forestiers), et de garantir que le produit fini provient bien d'une forêt gérée durablement. Ce cahier des charges doit être adopté par l'ensemble des collèges où chaque membre a le même poids dans le vote final. Le consensus est recherché mais le vote est utilisé si le consensus ne peut aboutir.

Le travail de PEFC est de faire adhérer les propriétaires forestiers, les entreprises de travaux et d'exploitation forestière et d'assurer un suivi et un contrôle sur le terrain. Cela représente entre 120 et 130 contrôles complets de propriétaires par an réalisés de façon aléatoire (20 % des exploitants

forestiers). Par ailleurs, tous les ans, la moitié des exploitants forestiers sont contrôlés sur au moins un de leur chantier.

Prochainement, la réglementation PEFC s'apprête à être compatible avec la directive européenne RED II. Cela signifiera qu'une fois certifié PEFC, l'organisme répondra aussi aux exigences européennes issues de la directive RED II.

Patrice Bernos

Directeur Général CHEMPARC

Quel est le défi de mobilisation de la biomasse sur le territoire ? Comment le territoire y répond-il ?

Le territoire a pour responsabilité de répondre aux enjeux de structuration des filières mais aussi de mobilisation, de préparation et de séchage de la biomasse. Ces questions interrogent l'organisation de la filière à l'échelle du territoire. Un nombre important de documents tendent à démontrer que la mobilisation de la biomasse pourrait avoir lieu, qu'elle soit agricole ou forestière, à la condition que le territoire aide à organiser cette filière et à sortir de cette question de conflits d'usages. La responsabilité du territoire est de faire en sorte que ce dernier puisse répondre aux évolutions présentées par des porteurs de projet tels qu'Elyse Energy.

Le Schéma Régional Biomasse porte plus de constats que de propositions pour un schéma régional d'organisation. Il met en exergue qu'au vu du nombre de projets sur le territoire, il faudra se positionner pour sortir de la ressource fossile pour lutter contre les effets de gaz à effet de serre et contre les émissions de CO₂ afin de décarboner les activités du territoire.

Pierre Mouyen

Directeur général de la société Eco-Transformation

Quelle est l'activité de votre entreprise ? Quels sont les types de ressources que vous travaillez ? Quel sont les enjeux de votre filière ? Quelles sont les perspectives ? Quels sont les besoins ?

Eco-Transformation est une société privée, qui représente 140 000 tonnes de déchets de bois. Le déchet de bois est tout ce qui est amené à être déposé en déchèterie tels que les bois d'emballages, les bois de construction et démolition et quelques rebuts de la forêt (branchages, etc.). L'entreprise approvisionne en partie des chaufferies industrielles et des chaufferies collectives en biomasse issue des déchets collectés, et pour l'autre les valorise en matières pour devenir des panneaux de particules.

Une fois collectés ou réceptionnés, ces déchets de bois sont triés, préparés, affinés et se présentent sous la forme d'une plaquette type plaquette forestière. Ils sont, par la suite, livrés en vrac dans un circuit court. En effet, les clients de Eco-Transformation se trouvent autour des 8 sites de l'entreprise (en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en Midi-Pyrénées). L'unité principale de transformation est implantée à Saint-Lon-les-Mines, à 60 km du projet d'Elyse Energy.

À ce jour, 70 % des déchets, issus de l'activité économique de l'entreprise, sont dirigés vers une revalorisation matière (pour fabriquer des panneaux de particules). L'entreprise a connu une très forte activité à la sortie du COVID puisque beaucoup d'acteurs ont changé leurs pratiques, leurs mobiliers, etc. Aujourd'hui, l'activité est plus faible et connaît des irrégularités. Le reste de la valorisation se transforme en biomasse, et est distribuée grâce à des contrats avec le Conseil régional ou avec des

unités industrielles. Par conséquent, leur activité s'intègre dans le schéma d'approvisionnement tout en économisant du prélèvement dans la forêt.

Toutefois, il n'y aura pas suffisamment de valorisation locale pour absorber tous les déchets collectés. Aujourd'hui, plusieurs milliers de tonnes sont exportés, en camion ou par bateau, vers les pays nordiques qui ont davantage d'infrastructures de valorisation de ces déchets. Il est essentiel que les déchets puissent être valorisés localement.

Par ailleurs, il est essentiel pour Eco-Transformation de trouver des solutions pérennes pour ne pas subir des irrégularités d'approvisionnement. Une trop forte entrée de déchets sans exutoire contraint à tenir un stock, où la matière pourrait se détériorer, et engendrer des problématiques aux yeux de la DREAL (organisme qui assure le suivi et le contrôle de leur activité).

Temps d'échange n°2



« Je suis petit propriétaire forestier, et je suis un très bon exemple puisque je n'entretiens pas mes bois car cela ne me rapporte absolument rien. J'ai une petite anecdote, il y a 7 ans j'ai eu l'opportunité d'acheter 4 hectares de plantation de chênes d'Amérique qui avaient été plantés il y a 17 ans. La personne avait planté et n'avait fait aucun entretien alors que c'est à partir de 7 ans qu'il faut commencer à éclaircir. J'ai acheté cela, et je me suis dit qu'il fallait l'éclaircir et bien le faire. J'ai fait venir un technicien d'une coopérative parce que moi je ne connaissais pas, il m'a marqué ce qu'il fallait couper. À la fin, il me dit « si vous voulez, on l'exploite et ça vous paiera le marquage ». Bon je ne l'ai pas fait, et je comprends bien que ça ne les intéressait pas d'acheter du petit bois. Donc le nerf de la guerre pour savoir ce que vous allez prendre comme bois c'est le prix du bois. Est-ce que vous savez à partir de quel prix la tonne votre investissement est intéressant ? Parce que vous mettez deux milliards d'euros, je pense que quand même vous espérez un retour sur investissement, et qu'accessoirement ça rapporte un peu d'argent après. Le seuil de rentabilité est où ? Par rapport au prix du kérosène, par rapport au prix du bois, par rapport au prix de l'eau, je ne sais pas combien vous avez prévu de payer l'eau. »

Réponse de Hervé Le Bouler : De nombreux propriétaires forestiers ne sont pas des exploitants, et n'entretiennent pas leur bois. Le projet pourrait permettre de mettre en mouvement cette forêt, aujourd'hui non gérée, sans engendrer d'impacts sur la biodiversité et le paysage. Toutefois, cela coûtera sûrement 2 à 3 fois plus cher et pourrait poser des problèmes de déstabilisation du reste de l'industrie utilisant cette ressource.

Le tribunal administratif de Marseille a statué de façon définitive sur l'approvisionnement en bois de la centrale de Gardanne. Il a demandé que l'étude soit refaite pour apporter toutes les précisions sur la taille des coupes, les sites d'approvisionnement et les impacts de la coupe. Cette décision crée un précédent, et sera utilisée par les associations de protection de l'environnement pour obliger tout futur exploitant à mener la même étude et préciser ces mêmes détails d'approvisionnement.

Aujourd'hui, le prix du bois reversé aux propriétaires est faible, et cette décision permettra de reverser un prix plus équitable aux propriétaires.

Réponse d'Elyse Energy : La réglementation européenne définit des pénalités si les transporteurs aériens n'incorporent pas, à horizon 2030, 6 % de Carburants d'Aviation Durables dans leur approvisionnement, dont une part de e-kérosène qui correspond à ce que nous produisons sur le site de BioTJet. Quand le coût du kérosène est recalculé avec ces pénalités (ce n'est pas fixe car basé sur le prix du carburant actuel), cela donne des ordres de grandeur et des coûts qui sont extrêmement significatifs. Dans tous les cas, lorsque l'on parle de décarbonation sur ce type de produits, on

décarbone donc on réinternalise des coûts externes qui ne sont pas aujourd'hui supportés par le producteur, ni reflétés par le signal prix mais socialisés auprès de tout le monde. On les réinternalise sur quelque chose qui n'est plus fossile, il ne s'agit plus d'un stock mais d'un flux. Par définition, nous sommes sur des produits qui sont plus chers, avec des multiples sur le kérosène (non taxé aujourd'hui) de x3 à x5.

Les déterminants du prix du e-biokérosène sont multiples : coûts d'investissements, coûts d'exploitation dont le prix de la biomasse et de l'électricité.

« J'ai une question par rapport à un graphique qui est sur le document de concertation où on voit une progression assez linéaire dans la stratégie d'approvisionnement à long terme, jusqu'en 2036, hormis le démarrage, sur les différentes catégories de biomasse. Une question m'est venue, on assiste à un changement climatique et à un dépérissement des forêts, donc la première question est : pourquoi on fait une estimation lissée de façon régulière pour cet approvisionnement comme si de rien n'était alors qu'on sait que la forêt souffre et qu'elle aura de plus en plus de mal à fournir ce fameux gisement de biomasse ? Ça me fait un peu mal d'entendre parler de gisement car ça me fait penser à une mine. On est sur du vivant, la biomasse est la masse vivante au départ. La deuxième question porte sur les 6 % d'e-kérosène intégré dans le kérosène normal pour satisfaire les réglementations européennes. Depuis 1990, jusqu'à nos années, le trafic aérien a doublé, on peut s'imaginer non pas un effondrement de l'aviation mais une progression de l'aviation. Je vois un effet délétère, qui avait été souligné à la dernière conférence d'introduction, un effet rebond sur un projet décarboné. On peut argumenter sur le terme de décarbonation, mais passons outre. Je me dis qu'on donne un coup de pouce à l'extraction fossile puisque 94 % sera du kérosène fossile. Je ne sais pas avec une progression d'un tiers ou d'un demi, si on pense que les gens sont un peu raisonnables, ils vont arrêter de faire un accroissement aussi important dans leur consommation d'avion. Voilà ça me pose question. Est-ce que ce projet E-CHO ne serait pas l'idiot utile de l'aviation pour lui dire vous pouvez continuer de consommer encore plus. »

Réponse de Hervé Le Bouler : Une réponse sur le changement climatique et non pas sur l'aviation car c'est une question éthique. L'état de la connaissance ne s'arrange pas. On en sait de moins en moins et rien n'est acquis. Aujourd'hui, nous savons que dans les zones plus sèches, il est attendu une perte d'environ 10 % de croissance annuelle par degré supplémentaire. Ces zones plus sèches sont par exemple l'ex Midi-Pyrénées et les départements au nord tels que la Dordogne. Dans les autres régions, il fait plus chaud mais il pleut suffisamment, alors les cultures continuent de pousser.

La mortalité n'est en revanche pas connue car elle dépend d'événements extérieurs : les insectes et les maladies. L'étude réalisée avec des projections ne prévoyait pas la mortalité des résineux dans les Vosges, le Jura et en Lorraine. Cela était impossible à prévoir trois ans avant (comme pour le COVID). Il peut y avoir plus ou aucune mortalité. Concernant les projections, « la certitude de l'incertitude fait des progrès tous les jours ». C'est pourquoi il ne faut pas choisir qu'un seul modèle de sylviculture et un seul modèle de gestion.

(Complément de la question précédente) « Nous avons entendu un personnage politique dire « qui aurait pu prévoir ? » en parlant de tous ces incendies. Pourtant, depuis les années 1970, on a des gens qui ont formé des avis. J'évoque le Club de Rome, qui prévoyait ce changement climatique qui allait nous tomber dessus parce qu'on faisait n'importe quoi au niveau de la consommation de la planète. »

Réponse de Hervé Le Bouler : Je ne parlais que des impacts sur la forêt.

Réponse de Elyse Energy : Au regard des incertitudes, nous avons travaillé sur des statistiques mais nous anticipons le plus possible pour être capable de nous adapter. Ce sont trois produits positionnés linéairement pour être sûr de pouvoir les intégrer avec un dosage à voir le moment venu. Le modèle linéaire serait l'idéal pour suivre l'objectif de diversification.

Réponse de Pierre Mouyen : La linéarité permet aussi d'avoir une visibilité pour les acteurs de la filière qui essaient de se structurer. À ce jour, nous exportons 25 000 tonnes sur 140 000 collectés. Le fait d'avoir des industries qui s'approvisionnent avec cette matière est très important. Il est important de préciser que cela ne viendrait pas déstabiliser nos clients actuels. Ce gisement est en augmentation avec des besoins de solutions locales pour être sur le cycle le plus vertueux possible.

Réponse de Elyse Energy : Les mandats d'incorporation évoluent de manière progressive : 2 % en 2025 en France et par pas de temps de 5 ans jusqu'à 70 % pour 2050 (avec une accélération à partir de 2035). Cette incorporation progressive permet une décarbonation du secteur aérien graduelle avec le recours aux leviers complémentaires. Les Carburants d'Aviation Durables (CAD) sont un des leviers avec notamment les projets de e-biocarburants qui sont une des voies, il y en a d'autres tels que des purs e-fuel qui sont en train d'émerger avec des technologies base CO₂ et hydrogène accessibles à échelle commerciale, qui vont prendre de la place avec des sous-mandats dédiés.

Au-delà de ces mandats, de nombreux acteurs ont pris des engagements volontaires pour aller plus loin que la réglementation. La plupart des grandes compagnies aériennes se sont engagées à 10 % de CAD pour 2030 et commencent à contractualiser. Il y a un projet similaire aux nôtres mais sans torréfaction aux États-Unis qui a conclu des partenariats commerciaux avec de nombreuses grandes compagnies aériennes.

Concernant l'effet rebond, aucune étude académique ne semble montrer l'effet rebond potentiel des CAD sur le trafic aérien. Toutefois, il existe des études, citées par la Banque mondiale, sur les effets rebonds de l'efficacité énergétique des moteurs sur le trafic aérien. Le rebond existait mais restait relativement faible (19 %). La différence entre ces deux rebonds est que l'incorporation de carburants d'aviation durable va augmenter le prix du billet d'avion. La question relèvera alors de l'élasticité de la demande. Les vols court courrier que nous voyons aujourd'hui à quelques euros ne seront plus possibles. C'était déjà très étrange vu le prix du kérosène. Nous ne souhaitons pas faire de prédiction, des études sont sans doute en cours, mais si l'efficacité énergétique, qui a limité les coûts, n'en a pas eu, il semble que ces mandats d'incorporation non plus.

« Pas vraiment une question, mais plutôt un témoignage. Je suis forestier, depuis 46 ans. On s'était rencontré il y a longtemps M. Le Bouler. Ce dont je voudrais parler, c'est l'adaptation des forêts au changement climatique, et notamment par rapport à l'intervention du représentant des propriétaires forestiers sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Je pense qu'il ne faut pas être aussi pessimiste qu'il a pu l'exprimer car nous sommes quand même dans une petite région qui bénéficie de la douceur de l'océan, où il pleut, où il y a du brouillard. De là à envisager que toutes les forêts vont mourir d'ici une dizaine d'années, ou 15 ans, je pense que c'est un peu fort comme témoignage et je ne suis pas d'accord avec ce qui a été dit. D'autant plus que derrière cela, il faudra raser ces forêts et replanter, donc repartir vers des forêts totalement artificielles. Et je pense que ce n'est pas la bonne pratique puisque le bois mort on en a besoin en forêt.

La deuxième observation, en tant que forestier, on va pas mal traîner dans les bois, c'est d'ailleurs une observation que tout le monde peut faire. Par exemple, dans une forêt au mois d'avril, vous pouvez constater que les feuilles n'apparaissent pas toutes en même temps. À l'intérieur d'une essence, il y a une diversité génétique. Ce qui laisse à penser que, par rapport au réchauffement climatique qui arrive, on peut imaginer que les forêts et les arbres pourront s'adapter plus ou moins rapidement. Il y aura sûrement de la casse, notamment s'il y a des pics de changement climatique très fort. Mais dans les régions comme ici, où l'influence du climat montagnard et de l'océan est forte, on peut être relativement optimiste sur l'adaptation des forêts au changement climatique.

Je suis aussi un peu scientifique, je m'intéresse aux forêts, à la société et aux relations entre les hommes et les forêts. Et pour reprendre une affirmation de Hervé Le Bouler, en parlant de la forêt des Landes, la forêt du Périgord, de la forêt du Pays-Basque, des forêts des Pyrénées, ce sont quand même des forêts qui sont complètement artificielles, elles ont été anthropisées par les hommes

depuis des générations. Et si, depuis une centaine d'années, elles commencent un peu à se renaturaliser, elles restent encore très fragiles, notamment au niveau des sols, puisqu'elles ont été exploitées très densément au 18^{ème} et 19^{ème} siècle. Si je dis tout ça, c'est parce qu'il est important de favoriser la biodiversité de ces forêts-là, et notamment le bois mort, il faut le laisser au sol, car c'est une réserve d'eau pour le sol. Et pour faciliter cette biodiversité, il me paraît être de plus en plus important, et ce n'est pas la direction dans laquelle on part, d'augmenter les diamètres d'exploitabilité, c'est-à-dire plutôt que de couper les arbres à 40 ou 50 ans, les laisser pousser jusqu'à 90 ou 100 ans, pour avoir un stock de carbone mais également une possibilité où l'espace de temps entre les coupes seraient relativement important pour permettre à l'écosystème au sous-bois, aux sous-étages de se mettre ou plutôt de se remettre en place, à la fois pour diversifier mais aussi pour consolider et restaurer ces écosystèmes-là. Le projet que vous portez, si j'ai bien compris, il n'y aura pas de bois d'œuvre, donc ce sera de petits bois entre 20 et 35 voire 40 cm de diamètre. Donc il est important de ne pas tout exploiter mais de faire des éclaircies raisonnables, mais pas de coupes rases, c'est ce qu'il ne faut vraiment pas faire. Ça veut dire que si on augmente les âges d'exploitabilité, il faut repenser la sylviculture. Tout à l'heure a été prononcé la sylviculture en couvert continu, avec une diversité d'essence, c'est plutôt vers cela qu'il faut tendre, garder une canopée tout le temps fermé, avec quelques espaces pour la régénération, mais essayer de faire disparaître les coupes, bon on ne peut pas mais les atténuer. Quand une forêt est atteinte par une maladie ou un insecte, on se pose la question de qu'est-ce qu'on fait. Mais y a des endroits comme en Allemagne dans la ville de Lubin avec des stratégies où on laisse ces arbres là en place. Les épicéas sont en train de mourir, des expériences de peuplement se font, la stratégie est de laisser ces arbres là pour voir comment le milieu évolue. Ces expérimentations me paraissent importantes à mener. Une boîte comme vous, avec vos moyens, peut aussi être porteuse de choses comme cela. À vous de l'imaginer, de le voir, de rencontrer les gens. M. Le Boulter qui a beaucoup d'expériences peut vous donner des idées. Les avions avec le carburant vert n'est pas une bonne solution. »

Réponse de Guillaume GRIGAUT : Rien ne s'oppose dans les différents témoignages qui se succèdent. Différents modes de gestion sont possibles sur une propriété forestière, pour permettre de s'adapter en fonction du sol, des habitats, de ce qui est souhaité par le propriétaire exploitant pour sa forêt et de ce qu'il veut en retirer. PEFC s'inscrit dans cette logique. Par exemple, lorsqu'un propriétaire forestier souhaite transformer une régénération naturelle par une plantation, PEFC lui demande de faire un diagnostic pour prendre tous ces éléments en compte, et analyser, au niveau de sa propriété, les impacts potentiels.

PEFC est une certification demandée par la filière, elle reflète donc la demande et la production de bois sur un territoire. Dans la région, les deux départements ayant le plus fort taux de certification sont les Landes et la Gironde. Les Pyrénées-Atlantiques sont les derniers avec aujourd'hui seulement 8 % de la surface du département certifié PEFC. Il y a en effet beaucoup de contraintes sur le territoire, avec notamment la pente et le morcellement de la propriété. Ce sujet est débattu au sein de PEFC, puisque nous sommes un indicateur de la gestion et de l'exploitation des forêts.

Réponse de Hervé LE BOULIER : Les professionnels de la filière échangent régulièrement, notamment via FIBOIS où tous les acteurs de la filière se réunissent. Plusieurs exemples ont été présentés. Dans les Hauts-de-France par exemple, une convention citoyenne pour la forêt a été réalisée. Concernant les problèmes de gestion de la forêt, les industriels n'ont pas à régler les problèmes qui se posent entre la nature, la science et la société. Les acteurs de la filière doivent se saisir du sujet dans la région, peut-être le CESER, PEFC, Fibois ? Il faut des lieux pour aller encore plus loin et détacher la question forestière de la production du kérosène.

(Complément de la question précédente) « Je m'inscris en faux sur le fait que vous disiez que l'on n'est pas loin tous les deux. C'est pas vrai. Depuis le début, vous parlez de l'organisation de votre association sans préciser le contenu, ce qui est dommageable. J'ai bataillé dans un collectif sur une forêt privée où il y avait des coupes rases avec un Plan Simple de Gestion fait par la Société Forestière,

donc la Caisse des Dépôt et des Consignations, et certifié par votre organisation qui a certifié 80 % de coupes rases de cette forêt de pins. Le collectif a dénoncé cela et nous avons réussi car un avenant a été mis en place pour arrêter les coupes rases et réaliser une sylviculture en couvert continu. Qu'est-ce qu'il y a l'intérieur de PEFC ? Vous n'avez pas dit l'essentiel. Je propose à la CNDP d'organiser une autre réunion sur le sujet de la biomasse forestière car il y a beaucoup de personnes intéressées même si le débat est un peu long. Je vous dis ça parce que le collectif auquel j'appartiens, Touche Pas à ma Forêt, a bataillé pendant 2 ans contre une scierie. Les gens étaient intéressés sur le sujet de la forêt. Il y a eu des manifestations ce qui a permis d'avoir un poids social et de faire tomber le projet. La biomasse est au cœur du sujet car ce ne sont pas les noyaux des olives qui vont alimenter l'usine, ça c'est un leurre. Peut-être que ça va marcher pendant 1 à 2 ans mais les hectares de vignes ce n'est pas assez. Vous allez trouver un prestataire qui va vous fournir le bois vert dont vous avez besoin. Vous êtes dans une stratégie de coût de production donc si vous pouvez n'avoir qu'un seul prestataire c'est beaucoup mieux. De ma position, on peut le penser comme ça. »

Réponse de Guillaume GRIGAUT : Le cahier des charges PEFC contient environ 90 critères. Je suis présent pour vous partager les critères si le projet venait à utiliser du bois certifié PEFC et non pour apporter une caution au projet. Nous sommes aujourd'hui dans une période de révision de nos standards :

- Intégration de la notion de changement climatique,
- Production de bois-énergie et de biomasse
- Obligation de diagnostic au propriétaire pour qu'ils justifient une gestion non prévue à son plan de gestion afin de le responsabiliser,
- Analyse de risques pour identifier des zones d'intervention,
- Fixation de la taille des coupes rases,
- La transformation avec des obligations de justifications.

Ces évolutions sont nécessaires et sont nombreuses, elles prennent du temps, notre ambition est de les accompagner. Dans le Comminges comme dans le Limousin, PEFC a agi pour faire bouger les choses.

« Je suis président de Fibois Nouvelle-Aquitaine, organisation régionale. J'ai 44 ans, je suis de la génération EasyJet qui partait en Europe pour 40 euros. J'ai arrêté mais je reconnais l'intérêt de la souveraineté énergétique, notamment dans les transports. Aujourd'hui, je trouve que le débat ne s'est pas déplacé sur la souveraineté énergétique et sur la planification écologique. Ce sujet, même s'il a une résonance territoriale, a une importance nationale. Est-ce qu'il y a une étude empirique à l'échelle nationale sur des projets similaires ? Est-ce qu'il y a des exemples ? Les réponses sont peut-être dans votre livret mais je n'ai pas eu le temps de le lire.

Je remercie également Elyse pour être adhérent de Fibois et être autour de la table avec des organismes divers : ONF, artisans locaux, etc. Je suis à l'aise avec l'idée de repenser la gestion forestière dans la volonté d'évolution sociétale. Pour répondre à M. BERNOS, cette filière n'existe pas pour l'instant car elle est morcelée autant que la forêt des propriétaires individuelles (92 % de la forêt). Il y a un projet de grande filière qui se met en place et un des sujets qui est au centre de cette grande filière - qui va de l'amont (recherche) jusqu'à l'aval (le recyclage) – est la RSE, RSO. La RSE c'est la Responsabilité Sociétale des Entreprises qui intègre la dimension environnementale. La RSE est un point important de cette grande filière. Elyse Energy est adhérente de Fibois, est-ce que vous avez des projets RSE qui ne sont pas liés au greenwashing forestier comme beaucoup d'entreprises font depuis 10 ans (envoi de satellite pour voir son arbre poussé à l'autre bout du monde) ? Aujourd'hui, les lignes ont bougé et une vraie démarche RSE se met en place. La grande filière se structure. Comme vous êtes encore à la stratégie d'approvisionnement, est-ce que l'on peut intégrer un projet RSE et s'inscrire dans une logique nationale ? J'entends les impacts territoriaux des personnes concernées par la ressource sur ce territoire. »

Réponse de Patrice BERNOS : La RSE a une dimension territoriale importante et il est possible de faire quelque chose dans les Pyrénées-Atlantiques. Ici, les acteurs sont prêts à se mobiliser, comme le

Conseil départemental, le pôle métropolitain Pays de Béarn. Le sujet est déjà ouvert et une action collective pourra se raccrocher.

Réponse de Elyse Energy : La dimension de souveraineté énergétique est un élément important dans la définition des mandats d'incorporation par l'Union Européenne. Dans le cadre des mandats dont on parle, s'ils ne sont pas produits en France nous continuerons de dépendre de produits importés. D'autres projets de carburants d'aviation durable existent mais sont moins avancés. Sur le point de la RSE, nous prenons votre proposition sur laquelle nous pourrions discuter avec vous et la filière à l'avenir.

« C'est trois observations complémentaires que nous souhaiterions faire. La première observation c'est de voir ces projets en augmentation de consommation de bois énergie. Il y a un risque majeur pour les massifs c'est de voir la transformation des massifs de petits bois avec un risque sur les gros bois. C'est un risque si on augmente la demande en bois énergie. Je vous ai cité le projet du 47, si on le rajoute à ce projet, il y a un risque sur l'évolution de la ressource. La deuxième observation concerne une réponse sur le projet bio-éthanol. Ce projet ne va pas demander plus de ressources. Il va être produit de la cuisson du bois et on va récupérer la lignine qui va être transformée en bio-éthanol et qui ne va pas consommer plus de bois à travers ce projet. La dernière observation est que j'invite Elyse Energy à regarder les hypothèses au niveau de la ressource car on voit que cela peut évoluer très rapidement. On a l'exemple d'un projet de consommation à Biolacq où le plan d'approvisionnement avait été basé sur une certaine ressource et pour des raisons techniques et économiques, ils ont dû faire évoluer leur approvisionnement en peu de temps et donc se positionner sur d'autres ressources. C'est donc important l'aspect étude et ressource en regardant les hypothèses multiples et les évolutions dans le temps. »

Marion THENET, garante de la CNDP, conclut la réunion et rappelle les modalités de concertation et de participation.